

DÉNOMINATION

de noms de rues (Commune de Plainpalais).

Du 24 Décembre 1909

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et Contributions et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de Plainpalais, en date du 7 Décembre 1909, par laquelle ce Conseil décide de donner :

1° — Le nom de *rue Bergalonne* à la rue tendant de l'avenue du Mail à la rue des Maraichers ;

2° Le nom de *rue des Anonymes* à la rue tendant de la rue Bergalonne à la rue de la Muse.

*Certifié conforme :

Le Chancelier, Théodore BRET.